

lonté divine ; embrassant dans l'unité de ses vues générales la multiplicité infinie des faits individuels. Et la jurisprudence de tous les siècles dans ses plus admirables définitions ne fera que répéter cette sublime pensée de **Démosthènes** : la loi est une conception de Dieu, entrevue par les sages, réalisée ici-bas par l'assentiment commun de la société (1).

Démosthènes, *contre Aristogiton* : Πᾶς ἐστὶ νόμος εὕρημα μὲν, καὶ δῶρον Θεοῦ, δόγμα δὲ ἀνθρώπων φρονίμων, ἐπανόρθωμα δὲ τῶν ἑκουσίων καὶ ἀκουσίων ἀμαρτημάτων· πόλεως δὲ συνθήκη κοινὴ, καθ' ἣν ἅπανσι προσήκει ζῆν τοῖς ἐν τῇ πόλει.

